

compte sans son autorisation. Ce serait un excellent moyen de mettre en vigueur un blocus financier.

Ainsi donc, nous allons organiser un corps de police international, de sorte que tout pays qui se trouvera dans la lamentable situation d'avoir une balance de commerce défavorable et qui ne suivra pas les recommandations de l'Union se verra surveillé par un corps de police international qui l'obligera à donner suite à ces recommandations.

Est-ce pour cela que nous nous battons? Nous battons-nous pour maintenir une dictature internationale qui réglera les affaires des autres dans leur propre pays?

L'hon. M. ILSLEY: Ce n'est pas tout à fait juste.

M. QUELCH: C'est incontestablement ce que signifie cette proposition. Je ne dis pas que les gens qui l'ont formulée s'en sont rendu compte. J'aimerais que le ministre nous dise quels furent les termes de renvoi lorsqu'il s'est agi d'énoncer nos principes. En quoi consistaient les propositions des Canadiens? Ceux-ci avaient-ils pour mission d'énoncer une formule autorisant l'utilisation de l'or, ou leur avait-on donné instruction de ne tenir aucun compte de l'or et de réaliser la plus grande mesure possible de libre échange? Je crois qu'on leur a enjoint de consentir à l'utilisation de l'or. L'étalon or a toujours été jusqu'à un certain point un dictateur, car dans certaines circonstances, quand l'or quittait le pays, les banques étaient par le fait même forcées de demander le remboursement de leurs prêts afin de maintenir un certain pourcentage déterminé entre l'or et l'argent en circulation. Du fonctionnement de l'étalon or est résulté un fléchissement du niveau de vie, ce qui est en soi l'œuvre d'une dictature. J'aime à croire que nous ne rétrograderons jamais à ce point.

Le ministre se rappelle probablement l'époque à laquelle l'Australie et l'Empire britannique se rallièrent à l'étalon or, en 1925. Bien des gens en escomptaient des merveilles. Je citerai à ce sujet M. Bruce, premier ministre de l'Australie. J'emprunte la citation au volume intitulé *Why I fight*:

Cet acte aura des répercussions formidables sur le monde et restera dans l'histoire comme l'une des réalisations financières les plus remarquables de l'Empire.

Ainsi prophétisait M. Bruce sur l'étalon or de 1925. Je rapporterai maintenant ce qui s'est produit. Je désire analyser...

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député a parlé quarante minutes.

M. QUELCH: Puis-je citer les paroles de M. Churchill?

L'hon. M. ILSLEY: Je vais parler quelques instants, et l'honorable député pourra de nouveau parler quarante minutes, s'il y tient. J'ai, à un certain moment, interrompu pour faire observer qu'une de ses déclarations n'était pas tout à fait juste. L'honorable député citait un article du mémoire britannique, concluant apparemment qu'il visait à établir une gendarmerie supranationale. Or, ce n'est pas ce que dit le mémoire. Il dit que, si l'on constituait cette gendarmerie supranationale, ce syndicat de compensation pourrait lui prêter son concours. Mais en fait, il ne préconise pas la création d'une gendarmerie supranationale. Je ne défends pas le mémoire canadien, mais quand je l'ai interrompu, l'honorable député s'est immédiatement attaqué au mémoire canadien.

M. QUELCH: Keynes a oublié, en disant cela, que cette gendarmerie pourrait être indispensable pour appliquer ces propositions.

L'hon. M. ILSLEY: Mon honorable ami n'a pas du tout saisi le point. Le mémoire admet apparemment la possibilité d'établir un organisme du genre de la Société des Nations, mais un organisme autorisé à user de contrainte en vue d'assurer le maintien de la paix dans le monde d'après-guerre, en prévenant l'agression, ou par quelque moyen de cette nature. Cette gendarmerie devra nécessairement pouvoir appliquer des sanctions, entre autres dans le domaine financier. Le mémoire indique que, si les nations consentaient à un tel arrangement et si l'on établissait cette gendarmerie internationale, le syndicat de compensation pourrait lui accorder son concours. C'est tout ce que visait l'établissement de cette gendarmerie; et l'on ne comptait pas du tout lui attribuer la surveillance des travaux du syndicat.

M. QUELCH: Je ne m'oppose pas à ce qu'a dit le ministre; je veux parler simplement de la dernière ligne où il est dit que cela fournirait un excellent mécanisme pour l'application d'un blocus financier. L'existence d'une gendarmerie constituerait en effet un excellent moyen d'imposer un blocus financier aux nations qui ne se conformeraient pas en tous points aux directives du syndicat.

L'hon. M. ILSLEY: Mon honorable ami ne manque pas à ce point d'intelligence. Il déclare se rallier à mon point de vue, puis prête à mes paroles un sens qu'elles n'ont pas du tout. Il parle de l'imposition d'un blocus financier par cette gendarmerie supranationale. Si l'on doit créer un organisme de ce genre, ce ne sera pas là une de ses attributions; mais le mémoire fait observer qu'un syndicat de compensation pourrait jouer en ce domaine un rôle utile. Mon honorable